LAINES-AUX-BOIS…
Les infos

03/2021
8

Madame, Monsieur, Chers Laignerans,

De nouveaux variants du virus de la Covid 19 sont arrivés en France. Ils imposent un peu plus de rigueur sur la performance des masques en tissu. Seuls les masques de catégorie 1 sont désormais efficaces. Je vous rappelle, pour ceux qui ne sont pas encore venus en mairie, que des masques sont disponibles pour les enfants âgés de 6 à 11 ans.

La campagne de vaccination a débuté. Mais en raison d'un nombre limité de doses et d'une forte demande, l'accès est difficile. Des rendez-vous pour les plus de 75 ans devraient être proposés dans les jours à venir. Pour toute information, vous pouvez contacter la mairie ou les membres du CCAS.

Au niveau communal, nous profitons de la période hivernale pour rénover les bancs, tailler les haies, réaliser un nouvel aménagement devant la mairie et nettoyer les accès aux bâtiments communaux. Des études sur le financement des projets et notamment sur les subventions sont menées pour déterminer au plus juste notre budget 2021.

Notre village n'a pas été épargné par des actes malveillants. Plusieurs cambriolages ont récemment eu lieu. Restez vigilants et signalez tous comportements suspects à la gendarmerie.

Vous trouverez dans cette feuille d'informations un zoom sur l'urbanisme et les démarches à effectuer. Avant la réalisation de vos travaux, nous vous conseillons de nous contacter systématiquement pour échanger sur votre projet.

Les températures plus clémentes et l'apparition des rayons du soleil présagent de l'arrivée prochaine du printemps, période propice à la détente. J'espère que la venue des beaux jours nous permettra de mieux affronter les difficultés de la vie quotidienne.

Prenez soin de vous et de vos proches,

Bien amicalement,

Anne-Sophie GAUTHIER

M. PENELON

C'est avec émotion que nous disons « au revoir » à notre doyen, Monsieur Joseph PENELON âgé de 95 ans. Il nous a quitté ce vendredi 19 février.
Nous adressons nos sincères condoléances à son épouse Renée ainsi qu'à toute sa famille.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique. Merci

Conseil municipal…

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 12/02/2021

1) Convention Ecole de Saint-Pouange et frais annexes 2020/2021

La participation annuelle de la commune est réévaluée de 550€ à 575€ par élève à compter de janvier 2021. Pour absorber les frais liés au COVID-19, la commune de St Pouange sollicite une participation supplémentaire de 118€. 23 enfants fréquentent actuellement l'école de St Pouange.

Concernant la garderie, il est appliqué aux familles de notre commune un tarif extérieur. Dans un souci d'égalité, notre commune prend en charge la différence entre le tarif de St Pouange et le tarif extérieur (soit 1753€ pour l'année 2020).

2) Chemin Loche l'évêque

La commission voirie a travaillé sur la réfection du chemin de Loche l'évêque. Ce chemin dessert plusieurs habitations et il convient d'offrir un meilleur accès aux habitants. Les travaux s'élèvent à 10 875€ HT.

3) Accord pour la construction d'un local de stockage

Le matériel municipal est actuellement entreposé dans une grange privée. Le propriétaire souhaite récupérer cet espace. Ne possédant pas de local adapté et suffisamment spacieux, il convient par conséquent de réfléchir à la construction d'un nouveau local de stockage. Afin d'optimiser l'espace, un inventaire du matériel a été réalisé pour déterminer précisément la surface nécessaire, celle-ci représente 200m².

4) Convention Conseil en conduite d'opérations du Comité Départemental

Pour accompagner la commune dans le projet de construction d'un local de stockage, plusieurs solutions ont été envisagées. La Siaba et le Département ont été consultés. La prestation du département étant gratuite et pour un même service rendu, cette dernière a été retenue.

5) Proposition de vente d'une parcelle de la commune

Pour financer une part du projet de construction du local de stockage précédemment cité, il est proposé de vendre la parcelle AD 01 98 de 980m², située au 17b grande rue. Les propriétaires voisins s'étaient manifestés au préalable. La commune conservera l'accès à la réserve incendie située sur ce terrain.

6) Subventions aux associations

Suite aux différentes demandes de subventions reçues en mairie, le conseil, après examen, a validé les suivantes :

- Les Amis de la Bibliothèque : 250€
- Société de chasse de Laines-aux-Bois : 250€
- Club des Laignerans : 60€ (remboursement assurance)
- Gymnastique Volontaire de Laines-aux-Bois : 400€
- Association des Parents d'élèves de St-Pouange : 150€
- La Boule de Laines : 200€
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 500€ (remboursement assurance)
- UNC Aube : 150€
- ADMR : 520€

Sept autres demandes ont été refusées.

7) Informations diverses

Salle Pluriactivités : afin de résoudre les problèmes d'acoustique, la commission propose de réaliser des travaux. Des devis sont en cours

La commission environnement a rencontré l'association Fredon et souhaite intégrer une démarche environnementale.

Date de la prochaine réunion de conseil municipal le jeudi 25 mars à 19h30

Les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021.

L'info en plus…

TRANSPORT SCOLAIRE – modifications horaires à partir du 8 mars

Pour bénéficier d'une pause méridienne plus longue afin d'améliorer le service de restauration scolaire, les horaires de l'école de Saint-Pouange ont été modifiés à compter du 8 mars 2021 :

- Matin : **8h45/12h** (accueil 8h35)
- Après-midi : **14h/16h45** (accueil 13h50)

Par conséquent, l'horaire de bus du matin a été adapté, il passera à **8h30** à Laines-aux-Bois pour une arrivée à Saint-Pouange à 8h40.

ATELIER CREATIF - BIBLIOTHEQUE

Les enfants de la commune se sont réunis, dans le respect des gestes barrières, pour confectionner des masques de carnaval.

DEMONSTRATION DE TAILLE

Nous vous proposons des conseils et informations autours de la taille des arbres fruitiers.

Tous les habitants sont les bienvenus lors de cette démonstration qui se déroulera dans le verger communal près de la salle pluriactivité.

Rendez-vous le samedi 20 mars à 9 heures.

Dernières minutes

VENTE DE BISCUITS – ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'Association des Parents d'Elèves de l'école de Saint-Pouange vous propose une vente de gâteaux et biscuits Mistral afin de gâter vos enfants, vos proches, vos invités...

Les bénéfices participeront au financement des sorties scolaires des enfants de Laines-aux-Bois, Saint-Pouange, Roncenay et Villy-le-Maréchal scolarisés à l'école de Saint-Pouange.

Les bons de commandes, distribués en début de semaine, sont à retourner en mairie avant le **mardi 23 mars 2021**.

NATURE PROPRE

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube organise le **samedi 27 mars 2021** à partir de 8h30, une opération de nettoyage de la nature.

Alors mobilisons-nous, rendez-vous à la salle pluriactivité !

Venez nombreux !

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons remercier M. Joël SIMON d'avoir pris le temps de remettre en état la vigne près de l'église.

Permanences du secrétariat de Mairie

Lundi de 10h à 12h et de 17h à 18h - Jeudi de 16h à 18h

Pour rencontrer Mme le Maire, il est impératif de prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

Téléphone : 03 25 75 66 18

Email : mairie.lainesauxbois@wanadoo.fr

Liker notre page Facebook « mairie de Laines aux Bois »

Télécharger l'application « PanneauPocket »

PanneauPocket, TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION

Zoom sur …

URBANISME

Lorsque vous projetez la réalisation de travaux, des démarches préalables obligatoires peuvent être nécessaires. Alors avant tout projet, renseignez-vous en mairie, nous vous guiderons dans vos démarches.

Documents à utiliser : (Prendre contact avec la Mairie pour le nombre d'exemplaires).

- Pour une **déclaration préalable**, vous devez utiliser le formulaire **cerfa n°13703** pour une maison individuelle et le formulaire **cerfa n°13404** pour des travaux autres que des maisons individuelles.

- Pour un **permis de construire**, vous devez utiliser le formulaire **cerfa n°13406** pour une maison individuelle et/ou ses annexes et le formulaire **cerfa n°13409** pour les autres demandes de permis de construire ou d'aménager.

<u>Attention</u> : Les travaux réalisés doivent toujours respecter le PLU (Plan Local d'Urbanisme).
Une extension ou un aménagement menant la surface totale de plancher à plus de 150m^2 nécessite le recours à un architecte ainsi qu'au dépôt d'un permis de construire.

Zone classée à Laines-aux-Bois :

En zone classée, des formalités spécifiques impliquent des délais supplémentaires et une demande systématique auprès de l'Architecte des Bâtiments de France.
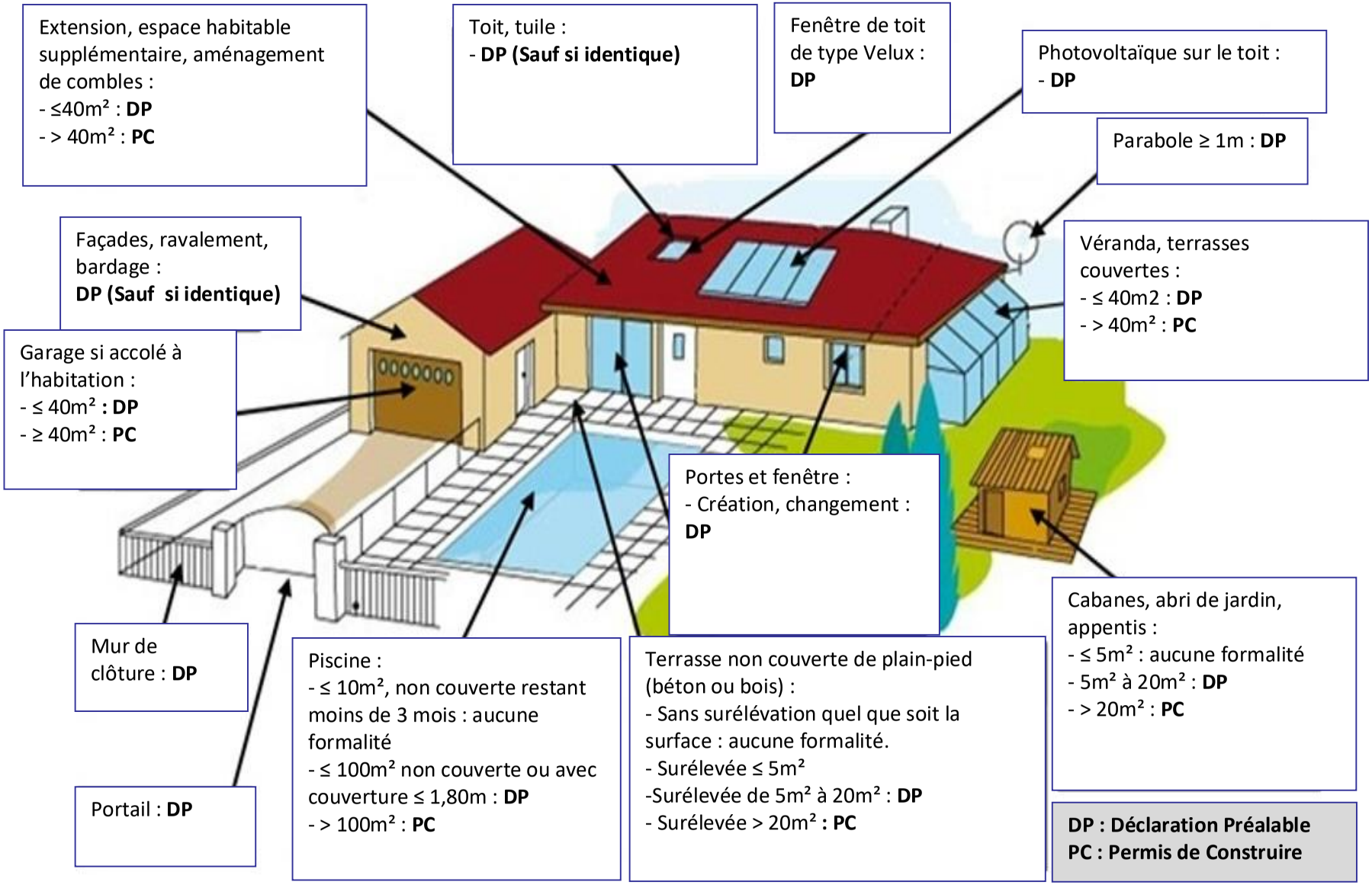
Récapitulatif :